Juillet 2026 - Juin 2029

Schéma Pluriannuel d'Accessibilité Numérique

COMPA
Communauté de communes du Pays d'Ancenis

Mise à jour

Ce Schéma pluriannuel est susceptible d'être mis à jour sans préavis, en lien avec les évolutions et le développement des actions de la COMPA (IA, numérique responsable...).

La version en ligne est la seule version qui peut faire référence.

Version	Date de mise à jour
Version initiale	01/07/2026

Sommaire

Préambule 4

1. État des lieux 4

a) La COMPA en quelques chiffres 4
b) Périmètre des services numériques 4
i) Sites web 4

2) GOUVERNANCE DU SCHÉMA 5

a) Portage institutionnel 5
i) Comité technique 5
ii) Référente accessibilité numérique 6
i) Budget 6

3) OBJECTIFS ET ACTIONS PRÉVUES 7

Objectif 1 – Améliorer la conformité au RGAA des services numériques de la COMPA 7
Actions 1.1 – Audits et mise en conformité des sites web 7
Actions 1.2 – Accessibilité des documents numériques 7
Action 1.3 - Charte graphique et design system 8
Action 1.4 – Assistance aux usagers 8

Objectif 2 – Former et sensibiliser les agents à l'accessibilité numérique 9
Actions 2.1 – Sensibilisation générale 9
Actions 2.2 – Formation ciblées 9
Actions 2.3 – Outils et supports 10
Actions 2.4 – Contenus FALC et langage clair 10

Objectif 3 – intégrer l'accessibilité dès l'amont dans les projets et marchés numériques 11
Actions 3.1 – Procédure d'identification des nouveaux projets numériques 11
Actions 3.2 – Clauses et critères d'accessibilité dans les marchés 11
Actions 3.3 – Procédures de contrôle et de validation 12
Actions 3.4 – Tests utilisateurs 13

Annexe 1 : Indicateurs de suivi 14

Annexe 2 : Liste complète des services numériques de la COMPA et résultats d'audit 15

PREAMBULE

L'accessibilité numérique est un droit fondamental qui garantit à chaque citoyen, quelle que soit sa situation de handicap, de pouvoir accéder aux services publics en ligne, de réaliser ses démarches administratives et d'exercer pleinement ses droits.

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ainsi que la loi n° 2016-1321 pour une République numérique, imposent aux organismes publics de rendre leurs services numériques accessibles conformément au Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA).

La Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA), consciente des enjeux d'inclusion numérique sur son territoire, s'engage dans une démarche structurée et pluriannuelle visant à améliorer l'accessibilité de l'ensemble de ses services numériques. Ce premier Schéma Pluriannuel d'Accessibilité Numérique (SPAN) couvre la période **2026-2028** et fixe les ambitions, les priorités et les actions que la COMPA entend mettre en œuvre sur cette période.

1. ÉTAT DES LIEUX

a) La COMPA en quelques chiffres

La Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA) regroupe 20 communes situées entre la Vallée de la Loire et la Haute Vallée de l'Erdre, et compte plus de 70 000 habitants.

La COMPA exerce ses compétences au service des habitants du Pays d'Ancenis conformément à ses statuts.

À l'instar de l'ensemble des organismes publics de taille équivalente, la COMPA est soumise aux obligations d'accessibilité numérique définies par le RGAA.

b) Périmètre des services numériques

i) Sites web

Ce premier Schéma pluriannuel d'accessibilité se concentre sur les **services de communication en ligne à destination du grand public** : sites et applications internet.
Ce périmètre, plus resserré, permet d'engager une démarche structurée et atteignable sur la période 2026-2028.

Les logiciels métiers et progiciels internes ne sont pas traités dans ce premier schéma. Ils pourront faire l'objet d'un volet dédié dans un schéma ultérieur, en lien avec la DSI.

La liste complète des services numériques et de communication au public de la COMPA figure en **Annexe 2**.

Les services prioritaires identifiés à ce stade sont :

- Site principal (pays-ancenis.com)
- Site des bibliothèques (bibliofil.pays-ancenis.com)

- Réservation vélo (PAM mobilité)
- Réservation scooter (PAM mobilité)
- Portail de l'éducation artistique et culturelle (actions-education.pays-ancenis.com)
- Site attractivité et hospitalité (bienvenue-pays-ancenis.com)
- Cart@compa (cartacompa.pays-ancenis.com)
- Site du festival Harpes au max (harpesaumax.com)
- Site emploi (emploi.pays-ancenis.com)
- Billetterie centre aquatique (billetterie-espaces-aquatiques.pays-ancenis.com)

ii) Documents numériques

Les documents publiés en ligne (PDF, Word, présentations) sur les sites web de la COMPA constituent un enjeu majeur. La production est décentralisée : délibérations, documents de marchés, offres d'emploi, guides, supports de communication sont produits par de nombreux services, souvent sans vérification d'accessibilité.

Documents identifiés comme prioritaires :
- Publications légalement obligatoires (ex : délibérations)
- Formulaires de démarches et demandes de subventions
- Supports de communication les plus consultés (Magazine Compact...)
- Offres d'emploi
- Documents de marchés publics

La priorisation devra également tenir compte du **nombre de consultations** de chaque type de document.

2) GOUVERNANCE DU SCHÉMA

a) Portage institutionnel

Le SPAN est validé par la Direction Générale.

Le SPAN est porté par la Direction Générale, avec l'appui du service Communication et de la DSI. Le **service Communication** assure la validation et la publication de la majorité des contenus web. Il est le point central de la majorité des contributions et sites web. La **DSI** intervient sur les infrastructures, les outils métiers et les marchés numériques.

Les autres services contributeurs sur les services numériques, seront également consultés quand nécessaire.

À terme, le SPAN pourra s'intégrer dans la **stratégie numérique responsable** en cours de construction, dans un volet dédié à l'accessibilité numérique et à l'inclusion sociale.

i) Comité technique

L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma entrent dans les responsabilités du comité technique Accessibilité Numérique. Celui-ci sera constitué à minima de :
- La référente accessibilité,
- Un ou plusieurs représentants du service communication,
- Un ou plusieurs représentants de la DSI,
- Un ou plusieurs représentants du service juridique et marchés,

- Des représentants des principaux services contributeurs (en fonction des besoins).

Les missions de ce comité sont :

- L'élaboration, le suivi et la mise à jour de ce schéma pluriannuel ;
  - Le suivi des indicateurs de progression du schéma pluriannuel et des actions menées ;
  - La contribution à la **rédaction des bilans** réglementaires d'accessibilité (déclaration d'accessibilité, rapport annuel, etc.) ;
- La remontée des informations sur les objectifs, les actions menées sur l'accessibilité numérique, et besoins humains et financiers ;
- L'accompagnement des équipes internes par des actions de formations, afin de mener les actions prévues par le présent schéma.

Ce comité se réunit plusieurs fois par an pour réaliser le suivi du Schéma pluriannuel d'accessibilité et des actions associées.

ii) Référente accessibilité numérique

L'animation du schéma est assurée par **la** référente accessibilité, service Communication.

Ses missions couvrent :

- La promotion de l'accessibilité et la diffusion des bonnes pratiques ;
- L'accompagnement des services dans leur montée en compétences ;
- Le suivi des audits et des plans de correction ;
- La prise en charge des signalements d'usagers ;
- La promotion de l'accessibilité numérique par la diffusion des normes et bonnes pratiques ;
- La coordination avec les prestataires numériques.

Afin de garantir l'objectivité des évaluations et de pallier l'expertise technique pointue requise par la diversité des **services numériques** de la structure, la collectivité s'appuie sur un **prestataire extérieur spécialisé**. Ce partenaire tiers a pour mission la réalisation des audits de conformité RGAA (initiaux et de contrôle) ainsi que l'accompagnement stratégique à l'animation du schéma pluriannuel. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) assure une veille réglementaire constante et permet de coordonner efficacement les actions correctives auprès des différents éditeurs de logiciels et services métiers.

i) Budget

Compte tenu d'un parc de services numériques recensés, la COMPA alloue un budget annuel dédié à l'audit cyclique des services prioritaires, à l'acquisition d'un outil de monitoring automatique pour l'ensemble du parc, à l'accompagnement des éditeurs tiers vers la mise en conformité et l'animation du Schéma Pluriannuel d'Accessibilité Numérique.

Pour les solutions logicielles acquises auprès de tiers (éditeurs métier), la collectivité n'engagera pas de frais d'audit directs mais demandera, lors de chaque renouvellement de contrat ou maintenance, la **fourniture d'une attestation de conformité RGAA**, réduisant ainsi l'exposition financière directe de la structure.

3) OBJECTIFS ET ACTIONS PRÉVUES

Le présent schéma s'organise autour de **trois objectifs** :

1. Améliorer la conformité au RGAA des services numériques de la COMPA
2. Former et sensibiliser l'ensemble des agents à l'accessibilité numérique
3. Intégrer l'accessibilité dès l'amont dans les projets et marchés numériques

Objectif 1 – Améliorer la conformité au RGAA des services numériques de la COMPA

Actions 1.1 – Audits et mise en conformité des sites web

ETAT DES LIEUX ET AUDITS

Les sites identifiés comme prioritaires seront audités sur la durée du schéma, selon un calendrier à définir en plan d'actions annuel.

La priorisation des audits suivra les critères suivants :

- Fréquentation et nombre d'usagers (critère principal)
- Criticité du service pour l'accès aux droits et aux démarches
- Exclusion temporaire des services en cours de refonte ou de changement d'outil

Un audit RGAA sera réalisé sur l'ensemble des sites de la COMPA, afin d'établir un état des lieux précis et de disposer d'une base de référence pour les plans d'actions annuels.

CORRECTION ET CONTRE-AUDIT

À l'issue de chaque audit, un plan de correction sera établi avec le prestataire concerné. Celui-ci sera invité à corriger les non-conformités identifiées. Sur la période couverte par ce premier schéma, les corrections seront demandées sans délai contractuel formalisé ; la mise en place de délais et de garanties contractuelles fera partie des actions à intégrer dans les futurs marchés (voir Objectif 3).

DECLARATIONS D'ACCESSIBILITE ET PAGE ACCESSIBILITE

À court terme, une page Accessibilité sera créée sur l'ensemble des sites de la COMPA, y compris ceux qui n'ont pas encore fait l'objet d'un audit. Pour les sites sans audit, une mention de type « non conforme – absence d'audit » sera publiée, conformément aux exigences réglementaires d'affichage. Cette page indiquera également la procédure à suivre en cas de difficulté (voir Action 1.3).

Actions 1.2 – Accessibilité des documents numériques

MODELES DE DOCUMENTS ACCESSIBLES

L'accessibilité des PDF passe d'abord par la **structuration des documents sources** (titres, textes alternatifs sur les images dans Word).

Des modèles accessibles seront créés progressivement pour les types de documents les plus produits par les services : délibérations, courriers et invitations, offres d'emploi, supports de communication, documents de marchés publics. Ces modèles seront mis à disposition de l'ensemble des services au fur et à mesure de leur finalisation.

La création de ces modèles demande un travail de fond ; elle sera donc découpée en plusieurs étapes et échelonnée sur la durée du schéma (voir plan d'actions).

DOCUMENTS EXISTANTS

Les documents prioritaires listés en section 1.3 feront l'objet d'une mise en accessibilité en premier lieu. La priorisation se concentrera sur les documents à fort impact citoyen.

Les nouveaux documents seront produits directement sur la base des modèles accessibles. En revanche, il n'est pas prévu de retravailler systématiquement l'ensemble des documents existants. Les documents anciens peu consultés seront mis à jour au fur et à mesure de leur révision ou modification naturelle.

Action 1.3 - Charte graphique et design system

Les actions prévues :

- Vérification de la charte graphique et identification des non-conformités
- Production d'un **guide de bonnes pratiques chromatiques** (contrastes, usage de la couleur orange limité aux zones décoratives, textes toujours en noir sur fond clair), à destination des agents et des prestataires.
- À terme, la mise en place d'un **design system accessible** commun à l'ensemble des sites et supports de la COMPA permettrait de garantir une cohérence visuelle et une accessibilité intégrée par défaut, en réduisant la charge pesant sur chaque contributeur.

Action 1.4 – Assistance aux usagers

RETOURS USAGERS

Un **canal de contact dédié à l'accessibilité** sera mis en place pour permettre aux usagers de signaler toute difficulté rencontrée sur les services numériques de la COMPA. Ce canal prendra la forme d'une **adresse email dédiée** (accessibilite@paysancenis.fr) relayée sur l'ensemble des sites, notamment sur les pages Accessibilité.

La procédure de traitement des signalements sera formalisée lors d'un prochain comité technique : qui reçoit, qui traite, qui accompagne, dans quels délais.

ALTERNATIVES NON-NUMERIQUES

Les usagers qui ne parviennent pas à effectuer une démarche en ligne pourront également **contacter l'accueil de la COMPA**, qui les réorientera si besoin vers le service concerné ou vers des ressources d'accompagnement (Espace Multimédia, France Services, Maisons numériques).

Les bibliothèques gèrent quant à elles leurs propres retours usagers en interne et les font remonter au référent accessibilité.

Objectif 2 – Former et sensibiliser les agents à l'accessibilité numérique

Actions 2.1 – Sensibilisation générale

Une action de sensibilisation générale à l'accessibilité numérique sera organisée. Elle constitue le socle commun, indépendamment de leur niveau d'implication dans la production de contenus numériques. Elle se présentera sous la forme suivante :

- Un **webinaire enregistré**, disponible en interne pour consultation à tout moment
- Une **démonstration en situation réelle** avec un lecteur d'écran, pour faire percevoir concrètement les difficultés rencontrées par les usagers en situation de handicap
- Des informations de sensibilisation pourront être diffusées via les canaux de communication interne.

La sensibilisation abordera les enjeux de l'accessibilité numérique pour tous les usagers (pas uniquement les personnes reconnues handicapées), les obligations légales, les risques en cas de non-conformité, et les chiffres illustrant le nombre de personnes concernées.

Actions 2.2 – Formation ciblées

La référente accessibilité numérique a d'ores et déjà suivi une formation dédiée à la fonction de référent accessibilité. Elle dispose ainsi du socle de compétences nécessaire pour accompagner la montée en compétences des agents et piloter le déploiement du plan de formation validé par la Direction Générale.

CATEGORIES D'AGENTS IDENTIFIEES

Plusieurs catégories d'agents ont été identifiées pour structurer ce plan :

- **L'ensemble du personnel**, susceptible de produire des documents numériques dans le cadre de son activité quotidienne.
- **Les contributeurs réguliers**, c'est-à-dire les agents qui publient des contenus sur les sites web de la COMPA ou qui produisent des documents diffusés en ligne ou par mail : service Communication, assistantes de pôle, bibliothécaires (réseau Bibliofil), agents de l'Espace Tourisme et Loisirs, de l'Espace Entreprendre et du marketing territorial, et autres contributeurs identifiés par service.

FORMATIONS A DESTINATION DES CONTRIBUTEURS

Pour les contributeurs, des **formations spécifiques** seront déployées en trois vagues successives, selon les priorités suivantes.

La **première vague** ciblera les agents ayant le plus fort impact sur la qualité des contenus publiés. Les **assistantes de pôle**, productrices d'un volume important de documents PDF, suivront une formation à la création de documents accessibles (niveau 1 : documents informatifs de base). Le **service Communication**, qui valide l'ensemble des contributions web, suivra une formation à la contribution web accessible et à la création de PDF accessibles. Les **contributeurs réguliers** de l'Espace Tourisme et Loisirs et de l'Espace Entreprendre et du marketing territorial, qui publient des contenus en ligne sans validation systématique, suivront une formation à la **contribution web accessible**.

La **deuxième vague** concernera des **bibliothécaires du réseau Bibliofil**, pour une formation aux bonnes pratiques de contribution web accessible, ainsi que les **contributeurs réguliers** de l'Espace Tourisme et Loisirs, de l'Espace Entreprendre et du marketing territorial pour la **création de documents accessibles**, dans la continuité de leur première formation.

La **troisième vague**, à envisager dans un second temps, proposera à l'ensemble des producteurs de documents une formation à la **création de PDF accessibles de niveau 2 (formulaires interactifs).** Des formations **FALC**[1] seront également proposées au service Communication, aux bibliothèques et à l'Espace Multimédia (voir Action 2.4).

Actions 2.3 – Outils et supports

Des outils pratiques seront mis à disposition de l'ensemble des agents pour faciliter une production accessible au quotidien :

- **Guide de bonnes pratiques de contribution** web et documentaire, à intégrer dans la charte éditoriale
- **Modèles de documents accessibles** (voir Action 1.2)
- **Boîte à outils** accessible en interne : documents de référence, ressources, formations disponibles

Par ailleurs, une **communication ciblée** sera réalisée auprès des agents utilisant la suite MS365 pour les informer des fonctionnalités d'accessibilité déjà disponibles nativement dans Word et PowerPoint (vérificateurs d'accessibilité intégrés). Il ne s'agit pas d'une formation à part entière, mais d'un message de sensibilisation pratique, à diffuser via les canaux internes (lettre interne, Teams, chaîne d'info).

Le **guide de bonnes pratiques accessibilité** pourra également être transmis aux agences et prestataires en charge du design et de la production de documents, afin d'améliorer la qualité de leurs livrables.

Actions 2.4 – Contenus FALC et langage clair

Deux types de contenus simplifiés sont à développer, avec des logiques différentes :

LANGAGE CLAIR

L'ensemble des contenus web destinés au grand public (démarches, formulaires, informations pratiques) doit être rédigé en langage clair, c'est-à-dire dans un style simple, direct et compréhensible par le plus grand nombre. Cette exigence sera intégrée dans le guide de bonnes pratiques de contribution.

FALC[1] (FACILE A LIRE ET A COMPRENDRE)

Le FALC[1] est une méthode de rédaction spécifique, destinée notamment aux personnes ayant des difficultés cognitives. Des contenus en FALC[1] seront développés sur les principales démarches en ligne (inscriptions, services aux usagers), sous forme d'encarts ou de résumés dédiés.

[1] FALC : Facile à Lire et à Comprendre

CONTRIBUTEURS FALC[2]

Les agents des bibliothèques, dont certains bénéficient déjà d'une formation FALC, constitueront une ressource interne mobilisable pour la production des contenus pour la plateforme Bibliofil.

Objectif 3 – intégrer l'accessibilité dès l'amont dans les projets et marchés numériques

Actions 3.1 – Procédure d'identification des nouveaux projets numériques

FICHE NAVETTE NUMERIQUE

Aujourd'hui, il n'existe pas de procédure formalisée permettant d'identifier systématiquement les nouveaux projets numériques et d'y intégrer les exigences d'accessibilité dès leur démarrage.

Pour y remédier, la fiche utilisée pour le démarrage des marchés pourra être complétée. La DSI travaille à la création d'un **espace marché dans la GED** (Gestion Électronique des Documents), qui permettra de transformer cette fiche.

La fiche navette sera complétée d'une **question d'orientation spécifique à l'accessibilité numérique** : « Le marché concerne-t-il un site web, une application ou un service numérique à destination du public ? ».

En cas de réponse positive, les services Communication et DSI seront automatiquement notifiés et pourront intervenir en amont de la rédaction du cahier des charges.

ROLE DES GESTIONNAIRES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

Les **gestionnaires administratifs et financiers (GAF)** jouent un rôle clé dans ce dispositif : souvent premiers informés du lancement d'un nouveau projet au sein de leur pôle, ils seront sensibilisés à leur rôle de point d'entrée pour déclencher ce processus d'orientation lorsqu'un projet numérique est concerné.

Lors de la détection d'un projet numérique, les GAF, en lien avec le service juridique, pourront rappeler les clauses essentielles (RGAA, RGPD, RGESN) sur les marchés numériques et proposer des modèles de clauses accessibilité intégrés.

Actions 3.2 – Clauses et critères d'accessibilité dans les marchés

L'accessibilité numérique et la conformité au RGAA doivent constituer une clause contraignante et participer à l'évaluation de la qualité de l'offre d'un prestataire lors de la commande de travaux au travers des appels d'offres notamment.

CLAUSES TYPES

Une trame de clauses accessibilité sera rédigée pourra être intégrée dans les cahiers des charges de tout marché impliquant un service numérique. Ces clauses préciseront les exigences de conformité au RGAA, les obligations de déclaration d'accessibilité et les engagements attendus du prestataire en matière de correction.

[2] FALC : Facile à Lire et à Comprendre

Les clauses types incluront notamment :

- Un **taux minimal de conformité RGAA** exigé à la livraison (exemple : 80 %)
- L'**obligation pour le prestataire de corriger** les non-conformités à ses frais jusqu'à atteinte du seuil contractuel
- Un **délai de remise en conformité** clairement défini
- Des **pénalités financières** en cas de non-respect des engagements
- Pour les éditeurs de logiciels, l'obligation de **fourniture d'une attestation de conformité RGAA.**

CRITERES DE SELECTION DES PRESTATAIRES

Des critères d'évaluation de l'accessibilité seront intégrés dans la notation des offres :

- Références de services web audités RGAA
- Compétences de l'équipe en accessibilité numérique
- Existence d'un schéma pluriannuel d'accessibilité du prestataire
- Plan d'actions proposé pour le service soumissionné

OUTILS « SUR ETAGERE »

Pour les progiciels commerciaux, les éditeurs seront systématiquement invités à fournir une **déclaration d'accessibilité** et un taux de conformité.

Des échanges avec d'autres collectivités et la participation au Réseau des Référents accessibilité des villes inclusives pourraient permettre de partager les retours d'expérience sur ces outils.

Actions 3.3 – Procédures de contrôle et de validation

Chaque site ou application doit faire l'objet lors de la mise en ligne initiale, lors d'une mise à jour substantielle, d'une refonte ou à la fin des opérations de mises aux normes, d'un audit d'accessibilité permettant d'établir une déclaration de conformité conformément aux termes de la loi. La COMPA suivra cet objectif dans la mesure des moyens disponibles.

ACCESSIBILITE DES NOUVEAUX PROJETS

Les objectifs d'accessibilité et de conformité au RGAA sont inscrits et rappelés dès le début des nouveaux projets numériques, notamment les refontes de sites web en cours, dont ils constituent un axe majeur et une exigence de base. Ces objectifs sont pris en compte dans les budgets des nouveaux projets, dans la limite des ressources disponibles.

AUDITEURS

Pour en garantir la sincérité et l'indépendance, ce contrôle est effectué en interne par une personne formée qui n'aura pas été impliquée dans le projet ou par l'intermédiaire d'un intervenant externe spécialisé.

CORRECTIONS

A l'issue de chaque évaluation/audit de site ou application, un plan d'action (mesures correctrices, échéances, attribution des responsabilités par fonction ou département...) doit être établi pour corriger au plus vite les non-conformités bloquantes.

Actions 3.4 – Tests utilisateurs

CONSTITUTION D'UN PANEL DE TESTEURS

Un panel d'usagers en situation de handicap sera constitué, en lien avec l'Espace multimédia et les bibliothèques, qui accueillent régulièrement ces publics. Des associations partenaires (ex. Valentin Haüy) pourront également contribuer à identifier des participants.

ANNEXE 1 : INDICATEURS DE SUIVI

INDICATEUR	VALEUR INITIALE	CIBLE 2029
Nombre de sites disposant d'une page Accessibilité publiée	4	100 %
Nombre de sites audités	3	[À définir]
Taux moyen de conformité RGAA des sites audités	33.44 %	[À définir]
Nombre d'agents formés à l'accessibilité numérique	1	[À définir]
Taux de sensibilisation – CODIR/Ensemble agents via webinaire	0	[À définir]
Taux de formation technique – Contributeurs/DSI/GAF)	0	[À définir]
Nombre de modèles de documents accessibles disponibles	0	[À définir]
Nombre de marchés numériques intégrant des clauses accessibilité	0	100 % des nouveaux marchés
Nombre de signalements usagers reçus et traités	0	[À définir]

ANNEXE 2 : LISTE COMPLETE DES SERVICES NUMERIQUES DE LA COMPA ET RESULTATS D'AUDIT

NOM DU SITE	URL	RGAA	DECLARATION D'ACCESSIBILITE	NIVEAU DE CONFORMITE	TAUX D'ACCESSIBILITE
COMPA	Pays-ancenis.com	4	Télécharger	Non conforme (modif en cours)	38.36 %
Biblio'fil	Bibliofil.pays-ancenis.com	4	Voir	Non conforme (modif en cours)	34,78%
Bienvenue	bienvenue-pays-ancenis.com	4.1.2	Voir	Partiellement conforme	56%
Carta@compa	cartacompa.pays-ancenis.com	-	Non audité	Non audité	Non audité
Harpes au Max	harpesaumax.com	-	Non audité	Non audité	Non audité
Emploi	emploi.pays-ancenis.com	-	Télécharger	Partiellement conforme	51%
Boutique ETL	boutique.pays-ancenis.com	-	Non audité	Non audité	Non audité
PAM vélo	pamvelo.pays-ancenis.com	4	Hors ligne	Non conforme (modif en cours)	34%
PAM Scooter	pamscooter.pays-ancenis.com	4	Hors ligne	Non conforme (modif en cours)	34%
Billetterie piscines	billetterie-espaces-aquatiques.pays-ancenis.com	-	Non audité	Non audité	Non audité
EAC	actions-education.pays-ancenis.com	-	Non audité	Non audité	Non audité
Portail usager urbanisme	pays-ancenis.pu.sirap.com/recherche-commune	-	Non audité	Non audité	Non audité
Entreprises 360	entreprises360.pays-ancenis.com	-	Non audité	Non audité	Non audité
Plateforme marchés publics	pays-ancenis.e-marchespublics.com	-	Non audité	Non audité	Non audité
Photothèque	phototheque.pays-ancenis.com/compa	-	Non audité	Non audité	Non audité
Interstis	compa.interstis.fr/public	-	Non audité	Non audité	Non audité
Siblog	siblog	-	Non audité	Non audité	Non audité
Ciril	compa.ciril.net	-	Non audité	Non audité	Non audité
Xmap	compa.sirap.fr/xmap	-	Non audité	Non audité	Non audité
Plateforme de partage	partage.pays-ancenis.com	-	Non audité	Non audité	Non audité
Typo3	pays-ancenis.com/typo3	-	Non audité	Non audité	Non audité
Sirap	auth.sirap.com/admin/connexion	-	Non audité	Non audité	Non audité
Assainissement	https://srv3.sunny-app.fr/compa_833.asst/#/login	-	Non audité	Non audité	Non audité
Telios	http://scompa34:8080/TeliosWeb/	-	Non audité	Non audité	Non audité

Joomla	https://bibliofil.pays-ancenis.com/administrator	-	Non audité	Non audité	Non audité
Orphée	https://orphee-mediatheques-ancenis.c3rb.org/Orphee_Nx/default.aspx	-	Non audité	Non audité	Non audité
Demat doc (actes)	https://pays-ancenis.dematdoc.eu/public/14?filters=14	-	Non audité	Non audité	Non audité
GED élise	https://compa.illico.city/GED/Elise/Home	-	Non audité	Non audité	Non audité
Youday	https://youday.app/index.php	-	Non audité	Non audité	Non audité